



Le PV du CTSA du 24 mars 2017 est approuvé.

I) Résultats du mouvement interne :

Au rectorat, il y avait 13 postes catégorie C et 11 catégories C proposés au mouvement interne.

4 personnels en catégorie C ont une mutation interne. En B, il y a eu une seule candidature qui n'a pas abouti. FO fait remarquer que c'est regrettable. D'après l'administration, la personne candidate n'avait pas le profil adapté pour le poste sur lequel elle postulait.

A la DSDEN54, il y avait 5 postes à pourvoir en catégorie C et 2 en B. Le résultat du mouvement interne est un personnel muté en catégorie B et 2 en C.

Pas de mouvement à la DSDEN55.

A la DSDEN 57, il y avait 7 postes proposés au mouvement en B et 5 en C (un certain nombre de départs en retraite). Sur ces 12 postes, 5 étaient en IEN donc pas localisés à Metz même. Il y a eu finalement 2 personnels mutés en catégorie C en interne.

A la DSDEN88, il y a eu mutation interne d'un B et de 2 C.

II) Déménagement :

Le rectorat, la DSDEN54, et CANOPE doivent déménager à Saurupt sur l'ancien site de l'Ecole des Mines à l'horizon 2019.

Le cabinet d'architecte est venu nous présenter le projet en CTSA. L'agence chargée du projet emploie une dizaine de personnes, et a travaillé en association avec un architecte messin spécialisé dans les bureaux. Elle travaille aussi avec divers bureaux d'études spécialisés en structure de bâtiments, sols, électricité et informatique, chauffage, et acoustique. Les bâtiments contiennent des bureaux mais aussi des laboratoires, qui devront être transformés en bureaux. La principale bâtisse, en V, est sur 5 niveaux. Dans l'actuel bâtiment du CROUS, il y aura un restaurant administratif. L'actuel bâtiment du CUCES sera revendu, par contre le bâtiment de la DAFCO sera conservé.

Le principal bâtiment (celui en V) date de 1932, il a servi d'hôpital puis en 1955, il a été racheté par l'Ecole des Mines et les amphithéâtres ont été construits à cette époque-là. Le troisième étage est un ajout qui date de 1960. Les plafonds sont très hauts (environ 3m50) sauf au troisième étage, plus récent. Les ateliers seront démolis. La maison du gardien sera conservée et une clôture assez haute entourera le site, dans le cadre du plan vigipirate. L'escalier de secours sera refait et il y aura ajout d'un ascenseur accessible aux fauteuils roulants pour monter les marches du perron de l'entrée

principale. Deux cent vingt places de parking sont prévues ainsi qu'un garage à vélo fermé de 100 places.

L'actuel sous-sol sera transformé en rez-de-jardin, avec creusement important pour avoir des fenêtres qui ne soient pas toutes en hauteur et des bureaux assez lumineux. Sur l'ensemble du bâtiment, 3 ascenseurs et 4 grands escaliers sont prévus. Toutes les fenêtres actuelles seront changées pour des fenêtres double vitrage équipées de pare-soleil. Les sols seront du linoléum ou du carrelage (pas de moquette). Des espaces de rangement en bois sont prévus dans les bureaux.

Les bureaux auront une longueur de 6m de part et d'autre d'un couloir central, à tous les niveaux du bâtiment.

Le planning prévisionnel a subi quelques changements depuis un an : en effet le désamiantage était censé commencer au printemps 2017. Or, les derniers chercheurs quittent l'institut Jean Lamour en septembre 2017, et il faut prévoir trois mois pour faire l'appel d'offre, donc le désamiantage ne commencera finalement qu'en janvier 2018. Le diagnostic amiante devrait se terminer cet été.

La gestion du data center sera externalisée

Le budget global de tous les travaux est de 29,8 millions d'euros (2,47 M pour l'étude et la conception de l'ouvrage, 23,82 M pour les travaux et 3,56 M d'euros de frais annexes). En 2016, il manquait 6 millions d'euros. Dans un premier temps, le ministère a refusé de verser ce qui manquait pour démarrer le projet de déménagement mais en octobre 2016, un courrier du ministère a donné le feu vert pour les travaux. La principale inconnue est le coût du désamiantage et il faudra prévoir un budget supplémentaire pour le coût du déménagement lui-même.

A la demande des représentants des personnels et avec l'accord immédiat du secrétaire général, tous les plans seront mis en ligne sur le PIAL à la rentrée 2017.

La plupart des bureaux n'excèdent pas trois personnes, à l'exception du bureau des sujets à la DEC (6 personnes) et de bureaux de la DSI, notamment au service assistance, où sont prévus un bureau à 6 et un autre à 8 personnes.

II) Constitution d'un groupe de travail « déménagement » :

Au cours de l'audience du 3 avril 2017 (FO, SNPTES, FSU), la précédente secrétaire générale avait proposé la mise en place de ce groupe de travail. Il comprendra la médecin de prévention coordinatrice, le conseiller de prévention académique, l'inspecteur santé sécurité au travail, le secrétaire général, la secrétaire générale adjointe en charge du projet, un ou une représentant(e) du CHSCTA, un ou une représentante du CHSCT54, puis deux représentants par organisation syndicale représenté en CTSA (FO, UNSA, SNPTES, CFDT) sauf la FSU qui aura déjà des représentants des CHSCT, d'où un seul représentant pour cette organisation syndicale.

Il y aura une consultation en ligne des représentants du personnel en CHSCTA et en CHSCT54 à la rentrée sur la composition de ce groupe de travail, afin que ces travaux puissent commencer à l'automne 2017.

Pour la communication vers tous les agents concernés par le déménagement, une lettre de communication interne et une foire aux questions en ligne seront mises en place.

Le groupe de travail sera tenu au courant de toutes les étapes de travaux et du déménagement, et tout sera présenté au fur et à mesure en CTSA, en CHSCT54 et en CHSCTA.

IV Questions diverses :

SNPTES

- 1) Le SNPTES souhaiterait être convié au groupe de travail RIFSEEP pour les personnels ITRF.
Le secrétaire général répond que c'est impossible sur un plan légal le SNPTES n'étant pas représenté en CTA mais que par contre, ce sujet peut être abordé dans le cadre d'une audience.

- 2) Mise en place du télétravail.
Le secrétaire général répond qu'une fois tous les textes publiés, la possibilité du télétravail sera mise en place par une note de service interne, comme il l'avait déjà fait à Dijon.

FSU

- 3) Dans le cadre du déménagement, possibilité de faire intervenir un cabinet d'ergonome pour adapter les locaux au type de travail effectué par services et/ou divisions.
Le budget n'est pas prévu pour ce type d'intervention (donc cette question sera à porter en CHSCTA).